



AVIS PUBLIC

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree, tenue le 6 novembre 2023, le règlement suivant a été adopté :

- Règlement 2023-416 modifiant le règlement 2012-204 concernant la circulation des véhicules routiers ;

Ce règlement entre en vigueur le 8 novembre 2023.

Ce règlement est déposé au bureau de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Donné à Crabtree, ce 8 novembre 2023

Pierre Rondeau
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Pierre Rondeau, secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 8 novembre 2023 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8 novembre 2023

Pierre Rondeau